

BPJEPS LTP

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

**Animateur- Spécialité
« Loisirs Tous Publics »**

Certification Niveau 4 (niveau BAC)



630h en centre de formation et
+ de 1000h en situation professionnelle



Lieu :
Angers (49)
La Roche sur Yon (85)

[Téléchargez le dossier de candidature sur notre site internet](#)



Objectifs de la formation

Former des professionnels capables de :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de la direction d'ACM
- Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »

Contenus de la formation

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de la direction d'ACM

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un ACM
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC 4 : Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure
- Conduire des activités d'animation

Les modules de nos formations sont accessibles indépendamment les uns des autres

À qui s'adresse la formation ?

- Aux animateurs relevant du secteur associatif
- Aux animateurs de collectivités territoriales
- Aux animateurs en structure de loisirs éducatifs (accueil de loisirs, accueil de jeunes...)
- Aux animateurs locaux
- Aux animateurs exerçant auprès de différents publics
- Aux animateurs enfance jeunesse
- Aux directeurs d'accueil collectif de mineurs (petites structures où l'animateur est aussi en face à face public)

Pré-requis

- Être âgé de 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Être titulaire d'une attestation de formation aux premiers secours (type PSC1)
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'au moins 200 heures (*fournir la ou les attestations*)

OU

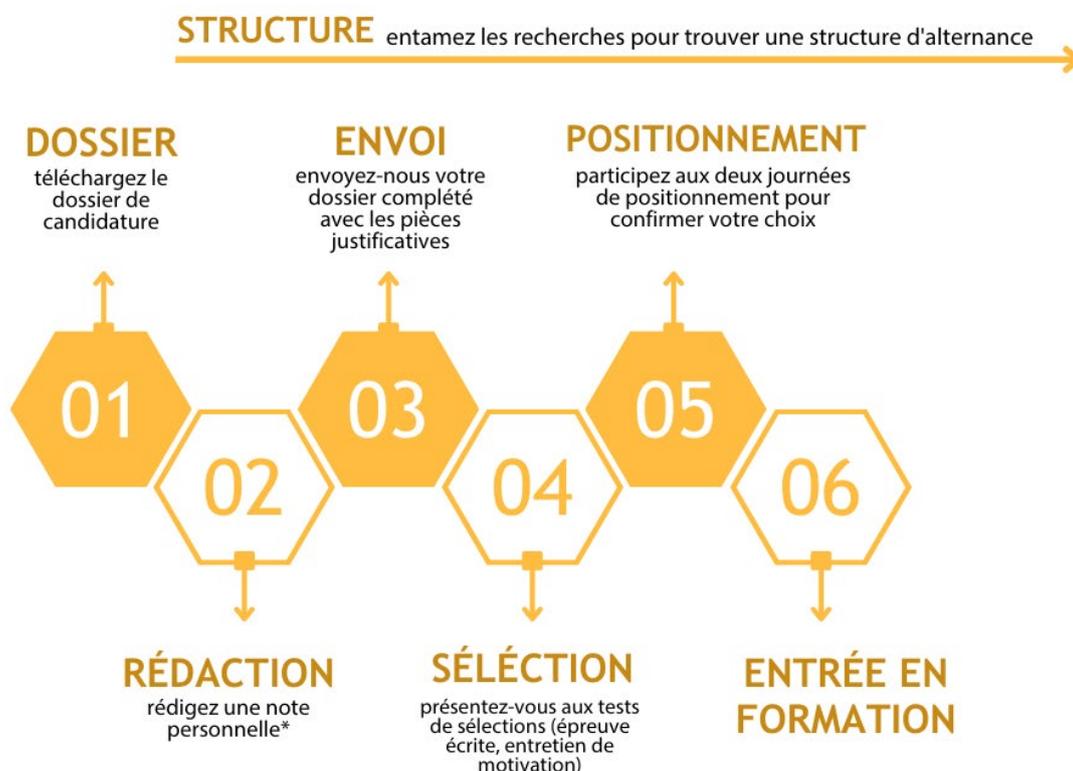
- Être titulaire du BAFA ou BAFD ou BAPAAT, CQP Animateur périscolaire ou Bac pro Service de proximité et vie locale ou Bac pro agricole (toute option) ou Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ou d'un BPJEPS toute spécialité.

Durée et modalités d'organisation

La durée de la formation dispensée est divisée en **630 heures en face à face pédagogique** (en centre de formation) et **entre 1500 et 1600 heures** (congrés inclus) **en mise en situation professionnelle**.

PROCESSUS D'ENTRÉE EN FORMATION

Délais d'accès : 15 jours avant les sélections



*rédigez une note personnelle de deux pages minimum qui retrace votre expérience dans le domaine de l'animation (salariée ou non) ainsi que vos motivations pour entrer en formation

Évaluation

L'obtention du diplôme dépend de la validation ou non des 4UC qui composent le programme de la formation. En cas d'UC non validée, une session de rattrapage est organisée.

Il est également possible de se présenter aux UC indépendamment les unes des autres en tant que candidat libre.

UC 1 ET UC 2

Les épreuves UC 1 et UC 2 sont couplées et situées dans une même unité de temps et de lieu, en organisme de formation.

Attentes :

- Production d'un document écrit personnel suivi d'un entretien.
- En lien avec la présentation de sa structure d'alternance (UC 1), l'animateur présente son projet d'animation (UC 2).

UC 3 ET UC 4

Les épreuves UC 3 et UC 4 peuvent être conduites séparément ou conjointement.

Attentes :

- Réalisation d'une période de 18 jours de direction en accueil collectif de mineurs (UC 3)
- Production d'un document écrit personnel sur cette période de direction, suivi d'un entretien (UC 3)
- Réalisation d'une séance d'animation en présence d'un public (UC 4)

Lieux de la formation

- **Fédération Régionale Familles Rurales des Pays de la Loire**, 107 rue de Létanduère - 49000 Angers
- **Familles Rurales Fédération Départementale de la Vendée**, 119 Bd des États Unis - 85000 La Roche sur Yon

L'équipe pédagogique

Une responsable de formation : Audrey GIGON (49) ou Bettina BOSSARD (85)
De nombreux intervenants extérieurs tous professionnels de leur domaine

Moyens et méthodes pédagogiques

- Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, démonstration
- Activités d'apprentissage : démonstration pratique, apprentissage technique,
- Activités de mise en situation, cas concret

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations ne sont pas accessibles à toutes les personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour connaître les modalités d'accès.

Consulter la liste des principaux acteurs pour vous aider dans vos démarches : <https://crfh-handicap.fr/ressources-pour-laccessibilite/les-acteurs-du-handicap/>.



Vous avez des questions ? Inscrivez-vous à l'une de nos réunions d'information, chaque 1^{er} mardi du mois !

Familles Rurales Fédération Régionale des Pays de la Loire

107 rue de Létanduère - 49000 Angers

02.41.25.38.60

www.pays-de-la-loire.famillesrurales.org

fr.paysdelaloire@famillesrurales.org



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE